APPEL A VIGILANCE
Herpèsvirus de type 1 (HVE1)
23/11/2026

Ces dernières semaines, ont été déclarés ou signalés au RESPE plusieurs foyers d'herpèsvirose de type 1 sur le territoire, toutes activités confondues. Des cas ont aussi été recensés dans plusieurs pays d'Europe. La période hivernale est favorable à la circulation des virus respiratoires et il semble que cette fin d'année soit favorable à celle de l'herpèsvirus de type 1 (HVE1).

Bilan de la situation

Depuis le mois de septembre 2026, cinq foyers de rhinopneumonie ont été déclarés au RESPE : **1 cas dans l'Eure (27), 1 cas en Seine et Marne (77), 1 cas en Charente Maritime (17), 2 cas en Haute Garonne (31) et un cas dans la Marne (51).**

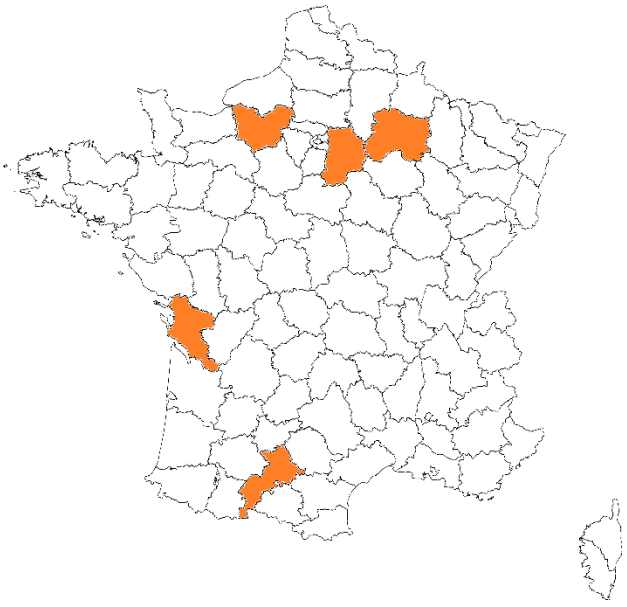

Au sein de deux des foyers cités ci-dessus, plusieurs cas sont en cours de confirmation, et feront éventuellement augmenter le nombre total de cas positifs à EHV1.

En Europe, d'autres pays commencent à recenser également des cas : **Un cas respiratoire au Royaume Uni le 19 octobre, ainsi que deux avortements à HVE1 en Suède les 7 et 16 novembre 2026.**

A noter qu'un des foyers de rhinopneumonie a été détecté lors d'un rassemblement équestre fin octobre en Charente Maritime (17) et qu'il est possible que d'autres chevaux aient été en contact au sein de ce foyer. Une enquête épidémiologique est en cours, afin de surveiller les éventuels cas contacts et de limiter la propagation du virus. Cependant, nous appelons à la vigilance tous les propriétaires ayant participé à des rassemblements ou souhaitant se déplacer prochainement, et à respecter strictement les mesures de biosécurité.

Maintien de la vigilance et des mesures de prévention

En cette **période propice à la circulation des virus respiratoires**, il est donc **important de maintenir des précautions sanitaires, en particulier pendant les rassemblements quels qu'ils soient**. Les recommandations, notamment sur les bonnes pratiques de biosécurité lors de regroupements et du transport restent d'actualité et sont détaillées en annexe.
Une circulation à bas bruit étant présente sur notre territoire et dans les pays limitrophes, la vigilance doit être maintenue pour éviter une dégradation de la situation. Les grands rassemblements, les stages, formations, concours et autres manifestations de moindre ampleur et les structures d'élevage toutes filières doivent rester sous surveillance.
Les propriétaires et détenteurs d'équidés sont aussi appelés à maintenir leur vigilance et sont fortement incités à mettre en place un suivi de température pour détecter au plus tôt d'éventuels équidés malades en amont de tout déplacement ou rassemblement.



Compte tenu de la situation, le RESPE préconise de diffuser largement ce communiqué et demandent à tous les partenaires et destinataires de relayer l'information. Un suivi de la situation sera effectué par le RESPE, et diffusé le cas échéant.

Seule la mobilisation et la responsabilisation des différents acteurs de la filière permettront de limiter la diffusion du virus. Les mesures sanitaires de prévention présentées en annexe du présent communiqué ont pour objectif de limiter la propagation de la maladie, dans les différentes composantes de la population équine. En cas de non-respect de ces mesures, notamment l'interdiction de mouvements au sein des effectifs déjà touchés, le virus pourrait se disséminer à une proportion plus large de la filière et occasionner une paralysie des activités équestres.

Dans l'état actuel de la situation, la cellule de crise appelle donc à la plus grande vigilance les organisateurs de rassemblements, propriétaires, détenteurs, transporteurs, …. Elle met toutes ses ressources à la disposition de la filière équine pour relayer les informations.
Le RESPE souhaite rappeler l'importance de la déclaration de toutes les suspicions ; il en va de l'intérêt de tous, pour limiter les conséquences pour la filière.

Pour plus d'informations sur la maladie :

- *Mesures sanitaires de prévention*
- *La Rhino, comment on fait ?*
- *Fiche Nettoyage / désinfection*
- Rhinopneumonie : *Fiche maladie RESPE* / *Fiche maladie IFCE*
- *Note FEI sur les mesures à appliquer lors de compétitions*
- *Que faire lorsqu'une maladie équine est confirmée dans votre structure ?*
- *Mesures spécifiques pour les cavaliers, organisateurs de concours, transporteurs, maréchaux ferrants, techniciens dentistes équins, centres de reproduction*
- *Comment organiser un circuit de soins ?*
- *Affiche-7-mesures-confirmation-cheval-malade*